

L'Épiphanais

Municipalité de Saint-Épiphane

Mon choix
de vie ? Une vie
de choix !

Municipalité de
Saint-Épiphane

www.saint-epiphane.ca

ÉDITION JUIN 2020

DANS CE NUMÉRO

Plan directeur futur parc municipal

Annonce sur réouverture partielle de la Municipalité

Mot du maire et rapport sur situation municipale de 2019

Possibilités paiement des taxes

Demandes de permis

Communiqué de presse—Garage municipal

FOCUS: Entrées d'eau

Conseils prévention incendie en forêt

Permis de brûlage

Services aux Aînés

Conseil Santé

Projet municipal MADA

Activités - Sports, Culture et Vie communautaire

150e de la Municipalité

Numéros de téléphone

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi

9h - 12h / 13 h 30 - 16 h 30

Mardi

9h - 12h / 13 h 30 - 16 h 30

Mercredi

9h - 12h / 13 h 30 - 16 h 30

Jeudi

9h - 12h / 13 h 30 - 16 h 30

Vendredi

9h - 12h

DÉPÔT DES ENCOMBRANTS

Du 29 juin au 3 juillet sur le terrain du garage municipal.

OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL SUR RENDEZ-VOUS LE 22 JUIN 2020

Réouverture partielle du bureau, plus de détails à l'intérieur. Veuillez noter que le 24 juin et 1^{er} juillet 2020, le bureau sera fermé en raison de la Fête nationale et de la Fête du Canada.

CAMP DE JOUR 2020

Le camp de jour débutera le lundi 29 juin 2020.

COURS DE DANSE « FITNESS »

Les cours de danse « Fitness » avec Francine Ouellet débuteront le mercredi 17 juin sur la patinoire pour inscription ou pour plus de détails, voir à l'intérieur.

RAMONAGE DES CHEMINÉES 2020

Le service est prévu dans la dernière semaine de juin. Plus de détails à venir dans un avis public et sur Facebook.

RAPPEL SUR LA GESTION DES PLAINTES

Nous tenons à vous rappeler que pour toutes les urgences vous devez contacter la Direction des Travaux publics sur le cellulaire au 418 714-4523.

PAIEMENT DU 2^E VERSEMENT DE TAXES

Le 2^e versement de taxes sera échu le 30 juin prochain, veuillez acquitter votre solde afin de vous éviter des frais d'intérêts supplémentaires. (*Voir à l'intérieur pour les différentes possibilités de paiement.*)

EN ROUTE VERS NOTRE PARC IDÉAL!



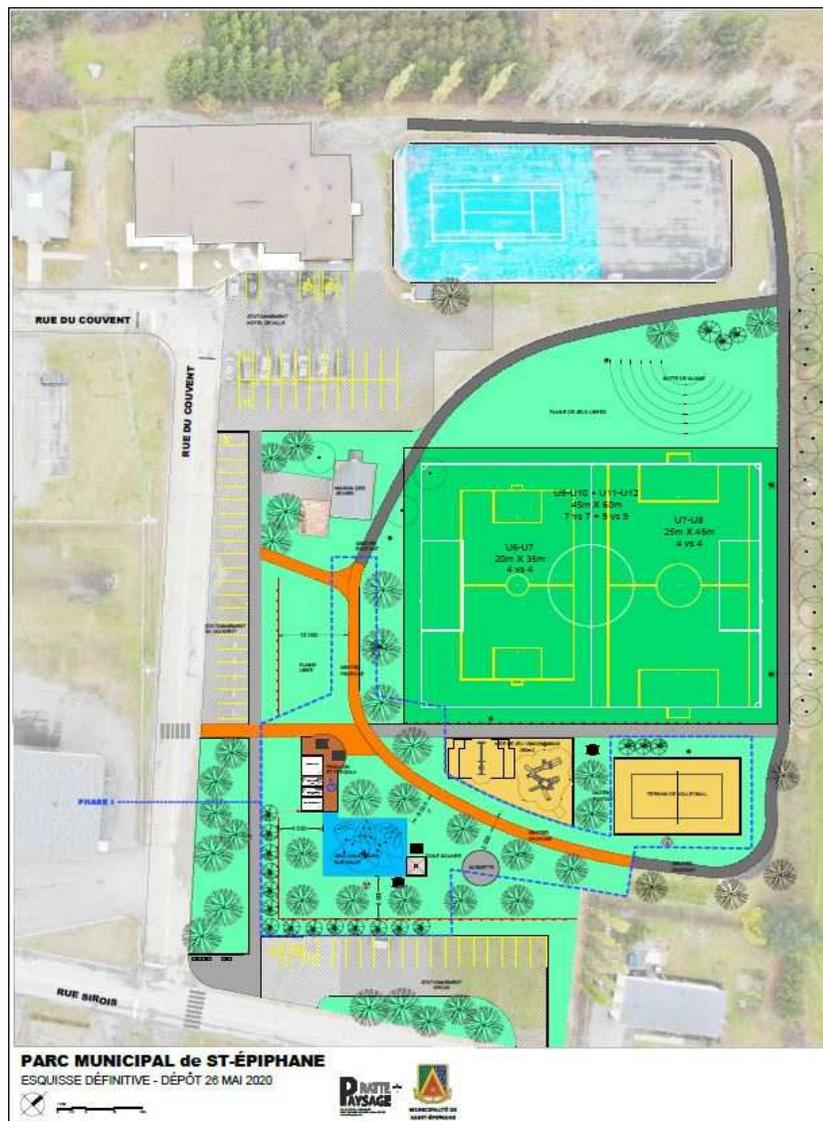
À l'hiver 2020, la Municipalité a procédé à l'embauche de la firme Pratte Paysage + pour la confection d'un plan directeur d'aménagement pour le parc adjacent au Centre communautaire Innergex Viger-Denonville. Ce livrable a été déposé par l'architecte responsable du mandat à la séance de juin du Conseil municipal.

Véritable travail de réflexion des élus, des fonctionnaires et de partenaires pertinents, ce plan se veut un itinéraire vers le parc idéal pour la communauté. Espace nature ouvert avec de multiples îlots reprenant ici les activités préférées des Épiphanois ou leurs demandes les plus fréquentes, il deviendra un moteur de rétention de nos familles assurément.

Ce plan est dynamique et pourrait évoluer. Il est séparé en plusieurs phases qui prendront plusieurs années avant d'être toutes opérationnalisées.

Le lancement de la première phase est prévu pour l'été 2021, elle comprendra notamment l'aménagement partiel d'une partie du parc, la construction de jeux d'eau, le déplacement du terrain de volleyball et la construction d'un chalet de service comprenant des toilettes et un point d'eau.

Pour revoir ce dépôt et suivre les explications sommaires du consultant, vous pouvez consulter l'enregistrement de la séance disponible sur la page Facebook de la Municipalité.





Réouverture du bureau municipal à compter du 22 juin 2020

À compter du 22 juin 2020, le bureau municipal sera **partiellement** ouvert au public. Seulement l'accueil sera ouvert pour des rencontres physiques. Les citoyens devront prendre rendez-vous avant de se présenter. Cette exigence sera valide en tout temps jusqu'à la réception de nouvelles consignes de la Santé publique. La prise de rendez-vous se fera par téléphone, au 418 862-0052 poste 200, ou par courriel, à l'adresse bureau@saint-epiphane.ca.

Toute personne devra, dès son arrivée, porter un masque ou un protecteur facial et le conserver pour toute la durée de la visite. La désinfection des mains à l'arrivée sera également obligatoire, et il faudra conserver en tout temps une distance minimale de deux mètres (six pieds) avec toute autre personne. Les citoyens ne pourront pas se rendre dans d'autres sections du bureau municipal autre que l'accueil et ne pourront pas utiliser les toilettes du bâtiment.

En outre, les citoyens sont invités à limiter leurs déplacements aux besoins essentiels seulement. Toutes questions ou situations pouvant se régler par une présence virtuelle ou par téléphone devront être résolues par ces moyens. Le fait de recevoir ou non un citoyen en présence physique ou virtuelle relève de la discrétion de l'employé municipal et sa décision est finale.

Location de salles et utilisation de locaux municipaux

La location de salles et l'utilisation de locaux municipaux sont encore suspendues jusqu'à nouvel ordre. À moins d'indications contraires de la Santé publique, la seule utilisation prévue du centre communautaire durant la saison estivale sera faite par le camp de jour municipal.

Espaces verts municipaux

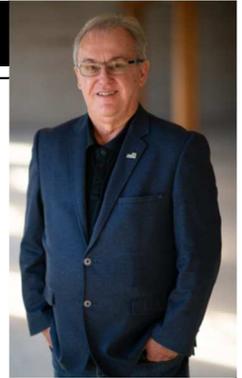
Les espaces verts et les modules municipaux de jeux extérieurs sont ouverts de nouveau, mais de façon partielle. Nous recommandons aux gens de respecter les mesures de distanciation mises de l'avant et de se désinfecter les mains après leur retour à la maison. L'ouverture du parc-école de la Municipalité se fera par la commission scolaire.

Réouverture de la bibliothèque municipale

Consulter la section consacrée aux Sports, à la Culture et à la Vie communautaire pour en apprendre davantage sur cette ouverture tant attendue.



S'UNIR POUR PROSPÉRER



Chers amis (es), Madame, Monsieur,

L'été arrive à grands pas, nous avons passé de durs moments avec le confinement causé par ce COVID-19. Jamais nous n'aurions pensé vivre une telle situation! Pour l'économie et pour beaucoup d'autres secteurs de nos vies, ce fut catastrophique! Bien évidemment, nous souhaitons tous un retour à la normale pour bientôt. Malheureusement, nous n'avons pas grand pouvoir à part celui de respecter les différentes consignes mises de l'avant. Je tiens aussi à souhaiter à chacun d'entre vous que tout se replace tant financièrement que pour le moral qui en a pris un dur coup. Bonne suite à tous!

Voirie

Beaucoup d'argent a été investi l'an dernier sur notre 2e camion de voirie, vous constaterez d'ici peu que son look va également changer avec une nouvelle peinture, une nouvelle boîte et un nouveau logo. Entretenir nos biens et équipements coûte cher certes, mais beaucoup moins que d'en acheter souvent puisqu'on ne les aura pas entretenus.

Les opérations printanières sur nos routes de gravier se sont terminées en date du 7 juin et nous pouvons dire que l'abat-poussière liquide utilisé cette année donne d'excellents résultats. Attendons maintenant de voir sa durée sur le moyen et long terme. D'ailleurs, merci de votre patience! Pour ce qui reste à faire, il y a encore un peu de rechargement à faire dans le 3e Rang Est et de la remise d'abat-poussière. Je tiens à souligner l'excellent travail de nos employés de voirie dans ces tâches!

Garage municipal

L'annonce pour notre projet de garage a été officialisée le 10 juin dernier par notre député M. Denis Tardif et avec l'accord de la ministre des Affaires municipales. Les travaux devraient commencer d'ici la fin de juin avec la démolition de certaines sections. Il s'agit d'un projet de plus de 1,2 million, pour la réfection, l'agrandissement et l'efficacité énergétique du garage municipal. Après avoir discuté avec l'entrepreneur, les fondations devraient être terminées d'ici les vacances de la construction et le reste, soit la construction du bâtiment et l'asphaltage de l'ensemble du terrain, devrait être terminé d'ici décembre 2020. Un gros merci au gouvernement du Québec pour l'ensemble de leur participation financière avec RÉCIM et la TECQ. Il s'agit d'un beau projet qui avait été identifié depuis plusieurs années pour sa nécessité. Merci aux employés municipaux qui ont travaillé à son avènement et bien sûr au conseil municipal qui ensemble ont su s'unir pour prospérer! Une autre bonne nouvelle est qu'à moyen terme ce projet, qui est capital à la sécurité et au bien-être de nos employés, n'aura que très peu d'impact sur le compte de taxes.

Pandémie Coronavirus COVID-19

Heureusement, cette pandémie semble ralentir, malgré tout, nous devons rester vigilants et respecter le plus possible les recommandations de nos gouvernements. Respecter la distanciation de deux mètres, le lavage des mains et porter un masque au besoin, il serait malheureux d'être obligé de revenir en arrière sur le déconfinement. Également, prendre note que l'ensemble de tous les employés municipaux sont en présence physique et aucun en télétravail.

MOT DU MAIRE (SUITE)

Taxes municipales et communication

Le 2e paiement de taxes est dû à la fin juin, donc à partir du 31 mai 2020, les intérêts revenaient à la normale pour ceux qui n'auraient pas effectué leur 1er paiement. La Municipalité a fait son bout, alors le reste vous appartient!

150e de Saint-Épiphanie

Malheureusement, à cause de la pandémie du COVID-19, toutes les activités en lien avec le 150e ont été annulées, du moins jusqu'au 28 août 2020. Le comité du 150e vous fera parvenir leur décision sur la suite et la date des reports.

Service incendie

De nouveaux appareils respiratoires ont été achetés au coût de plus de 67 000 \$ afin de s'assurer que nos pompiers puissent continuer de travailler avec de l'équipement à jour et fonctionnel.

Nous demandons à tous les citoyens de respecter le règlement en incendie sur les feux à ciel ouvert (*plusieurs signalements contraires à la réglementation ont été signalés*). Une procédure avec un permis de brûlage a été mise en place et nul ne doit l'ignorer puisque de sérieuses amendes pourraient s'appliquer. Informez-vous et passez le message. Les sorties de pompiers coûtent cher alors, soyez prudents et agissez en bon citoyen afin de maintenir un taux de taxe raisonnable. Dans ce dossier, la collaboration de tous est nécessaire. Dire que je n'étais pas au courant n'est pas une réponse valable, nul ne doit ignorer les lois et règlements.

Camp de jour

Le camp de jour aura bien lieu, malgré certaines contraintes hors de notre contrôle. Je peux vous assurer que notre technicien des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire a fait un excellent travail avec toutes les recommandations qu'il doit instaurer contre le coronavirus. Initialement prévue comme tous les ans avec 3 animatrices, une quatrième s'est ajoutée pour répondre aux contraintes causées par la pandémie. Bon camp de jour et bon été à tous nos jeunes et employés! Je peux vous assurer qu'un bel été se prépare pour eux!

Conseil municipal

L'assemblée du Conseil mensuel de juin a été enregistrée par l'application Zoom et a été télédiffusée sur les pages Facebook de la Municipalité. Pour le moment, nous n'avons pas reçu de directives concernant la date que nous pourrions recommencer les assemblées ordinaires au centre Innergex Viger-Denonville devant public. Les mêmes procédures s'appliquent aussi pour le Conseil de la MRC de Rivière-du-Loup avec Zoom. Donc, à suivre.

Pour terminer, je remercie tout un chacun d'entre vous pour votre compréhension et votre collaboration en ces moments difficiles et j'en profite pour vous souhaiter à tous une belle saison estivale malgré les contraintes de la pandémie.

Merci et au plaisir!

Renald Côté
Maire de Saint-Épiphanie

RAPPORT DU MAIRE 2019

Mesdames les conseillères municipales ; Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

C'est avec plaisir qu'à titre de maire et conformément aux prescriptions de l'article 176.2.2 du Code municipal de la province de Québec, je vous présente mon rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Épiphanie pour l'année 2019.

Voyons les aspects que nous analyserons ensemble :

Les états financiers 2019

Le rapport du vérificateur externe 2019

L'année 2019 en bref

Le traitement des élus

États financiers 2019

Les états financiers font état d'un excédent au niveau de l'activité de fonctionnement de 87 630 \$ pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, comparativement à un excédent de 107 588 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. En lien avec le projet d'agrandissement et de mise aux normes du garage municipal, l'activité d'investissement fait état d'un déficit de 6 883 \$ (financement des investissements en cours) pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, comparativement à un surplus de 229 956 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 en rapport avec le projet de construction du nouveau réservoir sous-terrain.

L'excédent de fonctionnement non affecté qui était de 452 375 \$ à la fin de l'année financière 2018 est passé à 298 539 \$ à la fin 2019. L'excédent de fonctionnement affecté qui était de 83 019 \$ à la fin de l'année financière 2018 est passé à 47 819 \$ à la fin de 2019. Le total des fonds réservés (fonds de roulement et le solde disponible du règlement d'emprunt fermé) ainsi que des réserves financières (pour le Service incendie et pour la vidange des étangs aérés) est passé de 139 354 \$ au 31 décembre 2018 à 156 186 \$ au 31 décembre 2019.

La dette à long terme, pour le financement du camion incendie Freightliner 2016 et le nouveau réservoir sous-terrain, est passée de 2 224 700 \$ au 31 décembre 2018 à 2 136 000 \$ au 31 décembre 2019.

Bref, l'année 2019 s'est conclue sur une note très positive, et ce, malgré plusieurs événements hors de notre contrôle qui sont venus affecter les finances municipales et mis à mal nos prévisions budgétaires.

Rapport du vérificateur 2019

Le rapport du vérificateur indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

À ce sujet, je tiens à remercier l'équipe municipale et Mallette – Société de comptables professionnels agréés pour leur bon travail.

L'année 2019 en résumé

La majeure partie du budget de fonctionnement est concentrée dans la voirie, tout comme par les années passées. Nous avons observé ainsi que les dépenses d'exploitation courantes du réseau routier ont représenté environ 40 % du budget.

Au niveau des infrastructures, les principaux projets de l'année 2019 auront été la démolition du Centre des Loisirs désaffecté Simone-Simard, l'installation d'un air climatisé à la Salle Desjardins, le changement des luminaires de la patinoire vers ceux de type DEL et bien évidemment, la poursuite du dossier de la réfection et de l'agrandissement du garage municipal. Pour ces 3 projets dans les infrastructures municipales, les investissements ont été de l'ordre de 85 000,00 \$.

En bref,

Au niveau des ressources humaines :

- Démission et embauche d'une nouvelle ressource humaine à temps plein dans la voirie
- Démission et embauche d'une nouvelle ressource humaine à l'entretien des bâtiments
- Fin du contrat de travail temporaire du technicien du Service des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire et embauche permanente à temps plein de la même ressource
- Confection d'une nouvelle équipe de bénévoles pour la bibliothèque municipale

RAPPORT DU MAIRE 2019 (SUITE)

En mon nom de maire, je tiens à leur souhaiter à tous encore une fois bienvenue dans l'équipe municipale et à leur dire merci pour l'apport qu'il y apporteront tous.

Au niveau des travaux publics et des immobilisations en voirie :

- Vente du camion de voirie Freighliner 2010 et achat sans emprunt d'un nouveau camion lourd de voirie avec équipement à neige de marque International et de l'année 2020
- Achat sans emprunt d'un rouleau compresseur
- Achat sans emprunt d'un souffleur à neige pour les opérations de soufflage de la voirie municipale
- Opérations de rechargement dans le 3^e rang Est

Au niveau des grands projets de la Municipalité :

- Début d'une nouvelle subvention gouvernementale avec l'édition 2019-2023 du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (plus de 800 000 \$ pour la période)
- Poursuite du projet municipal de réfection et d'agrandissement du garage municipal avec le Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Volet 1 portant sur les projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire

Au niveau de l'administration municipale :

- Mise en place d'un nouveau règlement portant sur la gestion contractuelle de la Municipalité venant abroger la Politique portant sur le même sujet (361-19)
- Mise en place d'un nouveau code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux avec le règlement municipal numéro 362-19
- Mise en place d'un règlement modifié sur la Paix et le bon ordre pour harmoniser la réglementation municipale avec la légalisation du cannabis à usage récréatif (363-19)
- Achat d'un nouveau photocopieur multiusage pour le bureau municipal devant servir entre autres choses à remplacer les services d'impression que la Municipalité donnait en sous-traitance auparavant
- Continuation des chantiers de mise à niveau du site Internet municipal et de la révision des règlements municipaux.
- Continuation du dossier sur le plan des mesures d'urgence de la Municipalité

Traitement des élus

Maire

Rémunération de base	5 914,00 \$
Allocation de dépenses	<u>2 958,00 \$</u>
Revenus totaux provenant de la Municipalité	8 872,00 \$

Conseiller de comté de la MRC	3 375,00 \$
Allocation de dépense	<u>1 500,00 \$</u>
Revenus totaux provenant de la MRC	4 875,00 \$

Revenu total **13 747,00 \$**

Membres du conseil

Rémunération de base	1 971,00 \$
Allocation de dépenses	<u>986,00 \$</u>
Total par conseiller	2 957,00 \$

L'année 2019 s'est bien terminée, et ce, malgré de nombreux rebondissements. Nous sommes conscients que des améliorations sont toujours souhaitables et nous travaillerons très fort pour assurer un service de qualité tout en contrôlant au mieux les coûts.

En terminant, c'est en tant qu'élu municipal que je peux comprendre toute la mesure du slogan municipal de S'UNIR POUR PROSPÉRER puisque tous les efforts et avancées qu'on a connus n'auraient jamais été possibles sans le travail et l'apport de toute l'équipe municipale, que ces derniers soient les élus, les employés ou les bénévoles. Un grand merci d'ailleurs à l'ensemble de ces gens pour leur don de soi à la communauté.

Renald Côté

Maire

Municipalité de Saint-Épiphanie, le 8 juin 2020

DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

PAR INTERNET DANS LES DIFFÉRENTES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Il est possible d'acquitter votre compte de taxes en 4 versements sans frais ni intérêt par l'intermédiaire du site Internet de votre institution financière.

Assurez-vous de bien vérifier le numéro de référence inscrit à votre institution financière. Celui-ci doit correspondre à votre numéro de matricule à 16 chiffres tel qu'inscrit sur votre compte de taxes.

Le nom du fournisseur à rechercher est : **Municipalité St-Épiphan** (taper St et non Saint)

AU COMPTOIR ET AUX GUICHETS AUTOMATIQUES

Vous pouvez payer votre compte en vous présentant dans la majorité des institutions financières, aux comptoirs de service ou aux guichets automatiques.

Plusieurs réseaux bancaires permettent aussi le paiement par téléphone.

PAR CHÈQUE ET ARGENT COMPTANT EN PERSONNE

Vous pouvez effectuer votre paiement en personne au bureau municipal sur les heures normales d'ouverture.

Lundi au jeudi : 9h à midi / 13h30 à 16h30

Vendredi : 9h à midi

Modes de paiement acceptés :

- Argent comptant
- Chèque libellé à l'ordre de la Municipalité de Saint-Épiphan

Veuillez prendre note qu'aucune carte de crédit et de débit n'est acceptée.

PAR CHÈQUE PAR LA POSTE

Vous pouvez acheminer par la poste votre chèque libellé à l'ordre de la Municipalité de Saint-Épiphan à l'adresse indiquée sur l'enveloppe.

- Inscrivez votre numéro de matricule sur le chèque
- N'insérez jamais d'argent comptant dans l'enveloppe.

PAR PRÉLÈVEMENT PRÉAUTORISÉ

Le prélèvement préautorisé vous permet de payer votre compte de taxes municipales en 4 versements sans frais ni intérêt. Les montants seront prélevés directement dans votre compte bancaire à chaque échéance.

Compte de taxes complémentaire (ajustement)

Si vous êtes inscrit au prélèvement préautorisé et que vous recevez un compte de taxes complémentaire durant l'année, les prélèvements automatiques seront effectués à chaque date d'échéance indiquée sur ce compte de taxes complémentaire.

Droits de mutation

Si vous recevez une facture de droits de mutation et que vous êtes déjà inscrits au prélèvement préautorisé, pour cette propriété, le prélèvement automatique sera effectué à la date indiquée sur votre facture.

Pour s'inscrire

- Remplissez le formulaire d'adhésion
- Joignez un spécimen de chèque à votre envoi
- Faites-nous parvenir le tout par courriel à l'adresse bureau@saint-epiphane.ca ou par la poste à l'adresse indiquée sur l'enveloppe.

Vous utilisez déjà le prélèvement préautorisé?

Les contribuables qui ont déjà des ententes de prélèvements préautorisés avec la Municipalité de Saint-Épiphan n'ont pas à remplir un nouveau formulaire chaque année. L'entente demeure en vigueur jusqu'à réception d'un avis contraire.

Demande de permis, de certificats et d'information

Avec l'arrivée du beau temps, les travaux de construction et de rénovation débutent sur plusieurs propriétés. Avant de les débiter, il est important d'avoir votre permis ou certificat autorisant les travaux.

Règle générale, lorsque votre demande de permis ou de certificat est complète, l'inspecteur a jusqu'à 45 jours pour analyser votre demande. Si votre demande est conforme, il délivre le permis ou le certificat. Si elle est jugée non conforme, il rédige une lettre indiquant les raisons pour lesquelles la demande est refusée et à quelles dispositions réglementaires elle fait défaut.

Il est donc important de prévoir tous les documents nécessaires, afin de ne pas allonger le traitement de la demande. En période d'urgence sanitaire, l'inspecteur n'accepte aucun document papier. Tous les documents nécessaires à l'analyse de votre demande doivent être numérisés et acheminés par courriel à l'inspecteur.

Suite à la réouverture des chantiers de construction, les demandes de permis, de certificats et les demandes d'informations sont très nombreuses. Les procédures sanitaires en vigueur pour protéger la santé de tous ralentissent la délivrance des permis et certificats, de même que les demandes d'information. On constate un délai maximum de 10 jours pour que l'inspecteur communique avec les demandeurs.

Les travaux effectués sans autorisation sont passibles d'amende allant de 200\$ à 1000\$ pour toute personne physique et de 400\$ à 2000\$ pour une personne morale. Des travaux réalisés sans permis peuvent entraîner une ordonnance de démolition et de remise en état des lieux.

Vous pouvez directement communiquer avec l'inspecteur au numéro de téléphone suivant : 418 867-2485, poste 251 ou par courriel : jlemieux@mrcrdl.quebec ou encore, venir déposer vos demandes à la municipalité. Elle sera transférée à l'inspecteur.

Nous sommes désolés de cette situation. Nous faisons le maximum pour accélérer le traitement de vos demandes. En cette période de pandémie, demeurons solidaires et compréhensifs!

Julie Lemieux

Inspecteur en bâtiment et en environnement

310, rue Saint-Pierre

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3

Tél. : 418 867-2485 poste 251

Télé. : 418 867-3100

www.riviereduloup.ca

CISION CODE 35
PLUS SERVICE AUX HEBDOS
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Programme Réfection et construction des infrastructures municipales

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC OCTROIE PLUS DE 700 000 \$

À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

Saint-Épiphane, le 10 juin 2020. – Au nom de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, Mme Andrée Laforest, le député de Rivière-du-Loup–Témiscouata, M. Denis Tardif, est fier d’annoncer qu’une aide financière de 707 525 \$ est accordée à la Municipalité de Saint-Épiphane pour l’agrandissement et la mise aux normes du garage municipal.

Le projet prévoit l’agrandissement du bâtiment actuel, l’ajout d’une nouvelle salle de repos située dans la partie réaménagée des bureaux administratifs ainsi qu’une nouvelle issue de secours.

De plus, des travaux majeurs de mise aux normes sont prévus, dont la démolition d’éléments structuraux problématiques, le remplacement de portes, de fenêtres et de la mezzanine, l’aménagement de l’entrée pour rendre l’endroit accessible à tous et divers travaux sur la ventilation, l’éclairage et la plomberie. Par conséquent, le garage municipal répondra aux besoins du personnel ainsi qu’aux normes actuelles en matière de sécurité incendie.

Citations :

« Les investissements gouvernementaux dans les infrastructures municipales s’inscrivent dans notre volonté d’accompagner les municipalités dans leurs fonctions essentielles pour leur collectivité. Ainsi, elles peuvent continuer d’offrir des services de qualité et d’améliorer le milieu de vie de leur communauté. De plus, les projets reliés aux infrastructures sont particulièrement importants en ce moment puisqu’ils favoriseront la relance de l’économie du Québec, dont la croissance a été affectée par la pandémie. »

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l’Habitation

« C’est par l’entremise de ses programmes d’aide financière que notre gouvernement participe au développement d’infrastructures municipales durables pour les collectivités du Bas-Saint-Laurent. Nous travaillons de pair avec les acteurs du milieu à développer l’économie locale afin que la région soit plus prospère. »

Marie-Eve Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

« Le bâtiment actuel qui abrite le garage municipal est désuet et vétuste. Les travaux prévus permettront d’offrir une infrastructure modernisée, saine et sécuritaire. Ce soutien financier à Saint-Épiphane est un bel exemple que notre gouvernement est en action au Bas-Saint-Laurent et dans toutes les régions du Québec. »

Denis Tardif, député de Rivière-du-Loup–Témiscouata

« Il s'agit d'un projet qui était attendu par la population et pour lequel les membres du conseil municipal et les fonctionnaires ont travaillé très fort depuis 2018! Grâce à cette aide financière gouvernementale, Saint-Épiphane offrira un lieu sécuritaire et sain aux employés, en plus de maintenir un même niveau de qualité de services aux concitoyens. »

Renald Côté, maire de la Municipalité de Saint-Épiphane

Faits saillants :

- L'aide financière provient du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), qui est issu du Plan québécois des infrastructures 2020-2030 (PQI). Une autre partie provient du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).
- Le chantier se situera de la fin juin à la fin novembre maximum.
- Les activités de voirie seront maintenues durant les travaux.



01
RUE DEVALE
RENDU 3D VUE AVANT
AUGUSTE ÉCHILLE

FOCUS: Entrée d'eau municipale

Depuis 2018, nous avons commencé la vérification des entrées d'eau municipale qui sont situées entre la rue et l'entrée de votre maison. Nous réparons ou changeons celles qui ne sont pas fonctionnelles, mais il en reste encore beaucoup à vérifier.

Cette valve est importante pour couper l'alimentation d'eau de votre maison, mais elle doit servir uniquement en cas d'urgence. Autrement dit, au moment où il y a une fuite entre la valve de la Municipalité et celle qui est située sur le tuyau d'entrée d'eau de votre demeure.

Une fois à l'intérieur du bâtiment, l'entrée d'eau est équipée d'une valve d'arrêt principale, celle-ci sert à isoler l'entrée d'eau en cas de problème. Il est très important de vérifier si elle est fonctionnelle, en la manipulant au moins une fois par année, durant la période estivale pour s'assurer de son bon fonctionnement. Si votre valve d'arrêt éprouve des problèmes, communiquez avec le garage municipal afin que nous allions fermer la valve extérieure vous permettant ainsi d'effectuer la réparation de celle-ci.

Il est fortement conseillé d'effectuer vos vérifications l'été en début semaine, car l'été l'entrée d'eau est dégagée et facile à manipuler et en cas de problème nous avons le temps de faire la réparation rapidement durant la semaine.

Si vous quittez la maison pour quelque temps, il est plus prudent de fermer la valve d'entrée d'eau, mais si vous partez pour un plus long moment il est possible de demander de fermer l'entrée d'eau municipale, surtout si vous ne chauffez pas la maison l'hiver. Il est d'ailleurs strictement interdit de la laisser couler même un mince filet d'eau si vous n'êtes pas dans la maison, et ce, même si c'est pour empêcher les tuyaux de geler.

Ces petites actions vous permettront d'éviter de sérieux problèmes, car un dégât d'eau apporte son lot de désagréments. Si vous avez des questions concernant l'eau, vous pouvez me joindre au **418-862-0052 poste 270** ou par courriel à l'adresse **aqueduc@saint-epiphane.ca**.

Marie-Eve Soucy

Gestionnaire du réseau d'aqueduc et d'égout



Communiqué
Embargo : 29 avril 6 h

Une plateforme régionale d'information dédiée à la COVID-19 infocovid19bsl.ca

Le 29 avril 2020 - Devant le besoin de rassembler l'information diffusée dans le contexte de la crise sanitaire, la Table régionale des élu[e]s municipaux et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent mettent en ligne une plateforme d'information évolutive. L'objectif est de regrouper un éventail d'outils et de renseignements tant pour les citoyens que les organisations et les entreprises, en complémentarité aux initiatives déjà déployées dans le Bas-Saint-Laurent.

Mis à jour régulièrement, le site internet infocovid19bsl.ca sera en ligne dès le 29 avril. Il évoluera selon le contexte pour documenter les mesures de confinement actuel ou la reprise graduelle des activités socioéconomiques. Les services à la population, mesures de soutien et outils d'aide pour les intervenants sont des éléments qui figurent au contenu. L'on y présentera également des initiatives issues des cellules de réponses aux besoins essentiels mises en place dans les territoires de MRC.

Toute personne ou organisation ayant des informations à partager au bénéfice de la région peut le faire en communiquant à edimestre@infocovid19bsl.ca.

-30-

Sources :

Marc Fraser Coordonnateur Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent Téléphone : 418 860-5522	Nancy Proulx Agente régionale de communication Collectif régionale de développement du Bas-Saint-Laurent Téléphone : 418 750-0003
--	--

À propos de la TREMBSL, de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale et du CRDBSL

La Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent a été créée en mai 2019. Ce lieu de concertation regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les 10 maires et mairesses des cités régionales ou des municipalités de centralité. La Table est l'interlocutrice politique privilégiée de toute une région auprès des gouvernements supérieurs, afin de faire la promotion des priorités régionales auprès d'eux.

Le **Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent** est un organisme de développement et de concertation qui a pour mandat de réaliser des projets collectifs convenus avec les MRC du Bas-Saint-Laurent, de mettre en œuvre des ententes pour et au nom des MRC participantes, d'offrir des services administratifs et d'assurer la gestion des fonds confiés par des partenaires selon les protocoles établis.

 **LES ENTREPRISES
SLB
PÉLLETIER**

Fabrication et installation d'équipements
industriels - Usinage - Soudure - Découpe au plasma HD

Tél: 418-862-0853
Fax: 418-862-0862

119, rue Viger
Saint-Épiphan (Québec) G0L 2X0

RBO: 8331-9483-16
CWB

slbpelletier@live.ca
www.slbpelletier.ca

 **Linda Gagné**
NATUROTHÉRAPEUTE
Praticienne en nutrithérapie

418 731-0046
lindagagnenaturo@gmail.com

Membre de l'Association des naturothérapeutes du Québec
Émission de reçus pour assurances



EN FORÊT, FUMER EN SE DÉPLAÇANT, C'EST NON!

Chaque année, plus de 80 feux de forêt sont déclenchés par des articles de fumeurs! Au printemps, même si la neige est encore présente, un mégot mal éteint peut allumer les feuilles mortes et l'herbe qui se trouvent au sol. Lorsque la végétation est sèche, le danger est encore plus élevé!

Du 1er avril au 15 novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé (chapitre A-18.1, r. 10.1).

Toute personne qui contrevient à cette loi commet une infraction et est passible d'une amende de 1000 à 5000\$ (chapitre A-18.1 article 244, p.3).

Ne fumez pas en marchant, immobilisez-vous sur une surface dégagée. Lorsque vous avez terminé, **éteignez votre mégot** en le mouillant ou en l'écrasant sur une roche. Ensuite, **déposez-le dans un endroit prévu à cet effet**. Vous éviterez ainsi tout problème!

Source : SOPFEU

SAVIEZ-VOUS QU'UN VTT PEUT ÊTRE LA CAUSE DE L'ÉCLOSION D'UN INCENDIE DE FORÊT?

L'été est à nos portes. Quoi de plus agréable que de se promener en véhicule tout-terrain par une belle journée ensoleillée ? **Toutefois, avez-vous déjà songé qu'un incendie de forêt pourrait éclore à la suite de votre escapade ?** En effet, les amas de matière organique qui adhèrent aux parties chaudes du moteur, s'assèchent au contact de sa chaleur et peuvent s'enflammer et causer un début d'incendies en tombant sur le sol. Lorsque le temps est sec, l'incendie peut se propager très rapidement.

Il est donc essentiel de s'assurer d'avoir un véhicule hors route en bon ordre et de le nettoyer après chaque sortie. Il est particulièrement important de vérifier le bon état du silencieux de votre VTT et de nettoyer l'herbe sèche et la boue qui s'y colle.

Nous vous suggérons également d'avoir un extincteur, de consulter le danger d'incendie et d'éviter de faire du hors-piste dans les secteurs où la végétation est sèche.

Par ailleurs, si votre sentier est dans un secteur où un incendie a déjà fait rage, vous devez redoubler de prudence. **Avant de circuler dans cette forêt, sachez que le danger d'incendie n'est pas le même que dans la forêt verte.** En effet, la végétation morte permet au soleil et au vent d'avoir une plus grande influence sur le danger d'incendie. Ainsi, dans une région où le danger d'inflammabilité indique modéré, ce dernier peut monter jusqu'à extrême dans les forêts brûlées. Un VTT pourrait donc rapidement allumer un autre incendie.

Soyez un quadiste averti et profitez du plein air de manière sécuritaire !

Source : SOPFEU





Service incendie de la MRC de Rivière-du-Loup

Pierre-Marc Lebel
Préventionniste

Marc Tremblay
Préventionniste

310, rue Saint-Pierre
Rivière-du-Loup G5R 3V3

Tel: 418-867-2485

Prévention incendie
MRC Rivière-du-Loup

Les permis de brûlage

Savez-vous qu'il est désormais obligatoire, et ce, tout au long de l'année, de faire la demande d'un permis de feu extérieur avant d'effectuer un feu d'abattis notamment pour éliminer les branches sur votre terrain. Le foyer extérieur muni d'un pare-étincelles est le seul feu extérieur n'ayant pas besoin de permis. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre municipalité pour avoir le formulaire. La demande de permis ne peut être faite que sur jour ouvrable et est délivré par l'autorité compétente dans un délai de vingt-quatre heures (24 h) suite à la demande.

Ce permis est disponible directement à votre municipalité et vous pouvez également en faire la demande à l'adresse suivante : preventionincendie@mrcrdl.quebec

Il n'y a aucun frais pour recevoir un permis de feu extérieur. Par contre, si vous effectuez un feu de camp ou un feu d'abattis sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation de l'autorité compétente, un constat d'infraction pourra être émis conformément au règlement relatif à la prévention incendie.

Le service de sécurité incendie de votre municipalité se réserve le droit d'inspecter les lieux du feu extérieur et d'y faire apporter des changements s'ils jugent que c'est non sécuritaire.

Avant de procéder à votre feu extérieur, vous devez vous assurer que des points seront respectés, notamment:

- 1.- Le demandeur du permis doit être âgé de 18 ans et plus.
- 2.- Le permis n'est pas transférable et n'est valide que pour l'endroit, la date et la durée qui y sont mentionnés.
- 3.- Les amoncellements de combustibles à brûler pour un feu d'abattis sont limités à une hauteur maximale de 2,5 mètres et sur une superficie maximale de 4m². **La hauteur est réduite à 1 mètre et sur une superficie de 1,5 m² pour un feu de camp.**
- 4.- Tout feu d'abattis doit être localisé à une distance minimale de trente mètres (30 m) de tout bâtiment, des lignes de propriété, d'un boisé et de toutes matières combustibles. **Tout feu de camp doit être localisé à une distance minimale de quinze mètres (15 m) de tout bâtiment et des lignes de propriété et doit être situé à six mètres (6 m) et plus d'une haie, d'un arbuste ou de toute autre matière combustible.**
- 5.- Ne pas allumer ou ne pas maintenir allumé tout feu si la vitesse du vent dépasse 20 km/ h;
- 6.- Pour tous les feux extérieurs, il faut garder en tout temps, à proximité du feu, un dispositif permettant de l'éteindre rapidement, le cas échéant;
- 7.- Pour tous les feux extérieurs, il faut s'assurer, avant son départ, de l'extinction complète du feu.
- 8.- Nul ne peut allumer ou maintenir allumé un feu extérieur, si une ordonnance d'interdiction de faire un feu est décrétée par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) ou si l'indice d'assèchement est très élevé ou extrême.
- 9.- Il est interdit d'allumer ou d'alimenter tous feux extérieurs avec les matières ou éléments tel que ordures ménagères, liquides inflammables et combustibles, pneus, bardeau d'asphalte, produits formés ou contaminés de goudron, plastique, colle, caoutchouc, solvant ainsi que, et de façon non limitative, tout autre objet, produit ou matériau de même nature, sous réserve du respect de tous règlements municipaux, provinciaux, fédéraux et toutes autres normes applicables.



**MRC de
Rivière-du-Loup**

**TOUTE L'ÉQUIPE DU UNIPRIX ST-ANTONIN
VOUS SOUHAITE UNE BELLE
SAISON ESTIVALE!**



Nous sommes là pour vous!
Ça va bien aller



MAISON FUNÉRAIRE
Marc-André Rioux Ltée

MARIO PELLETIER

C.P. 934, 169 LAFONTAINE
RIVIÈRE-DU-LOUP (QC) G5R 3Z5

TÉL. : 418 862-2668
TÉLÉC. : 418 862-0939

info@m-a-rioux.qc.ca
www.m-a-rioux.qc.ca



248, rue Deschênes Est
Saint-Éphane (Québec) GOL 2X0
Cellulaire : 418 860-9983

TRANSPORT - EXCAVATION

- Terre jaune • Terre noire
- Terre mélangée
- Gravier • Abrasif
- Sable filtrant
- 0-3/4 tamisé
- Gravier concassé 0-3/4 (MG20)

**LOCATION DE
MACHINERIES LOURDES**

- Camion • Pelle
- Bulldozer
- Camion à neige
- Fardier • Compacteur



Service
d'information
aux aînés
de la MRC de Rivière-du-Loup



JOURNÉE INTERNATIONALE
DE SENSIBILISATION À LA
MALTRAITEMENT ENVERS LES AÎNÉS
2020
Déracinons la maltraitance
Plantons les graines du changement

Le 15 juin 2020 est la **Journée internationale de sensibilisation à la maltraitance envers les aînés.** geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée.

Qui est susceptible d'abuser, de maltraiter?

Un membre de la famille, un ami, un voisin, une personne payée pour s'occuper de la personne aînée, etc.

Qu'est-ce que la maltraitance ou l'abus envers une personne aînée?

Violence psychologique : prendre les décisions à la place de la personne aînée, s'adresser à elle en criant, tenir des propos méprisants sur ses incapacités, l'humilier, l'intimider, etc.

Violence physique : la bousculer, l'obliger à demeurer dans sa chambre, lui donner des médicaments de façon inappropriée, la blesser volontairement, lui lancer des objets, etc.

Violence sexuelle : l'agresser sexuellement, lui faire des remarques dégradantes sur son apparence physique, la harceler, etc.

Exploitation financière : la forcer à signer une procuration, à modifier son testament, à vendre ses biens ou sa maison, voler son argent, ses chèques de pension ou ses biens personnels, lui faire payer un prix excessif en échange de biens ou de services, profiter d'une procuration qu'elle a signée pour lui soutirer de l'argent, etc.

Négligence : négliger de lui donner les soins requis, la priver de nourriture adéquate ou en quantité suffisante, ignorer son hygiène corporelle, la laisser dans des vêtements souillés, etc.

Abus de droits : ouvrir son courrier à son insu, l'empêcher d'aller voter, l'empêcher de recevoir ou de rendre visite à qui elle veut, etc.

La maltraitance peut se vivre partout. Elle affecte les femmes et les hommes âgés de toutes classes sociales et de toutes cultures.

Pour plus d'information, [contactez le service d'information pour aînés](#). Si vous êtes une personne aînée, ce service peut vous aider dans vos démarches de recherche d'informations et de compréhension des divers programmes qui vous sont destinés. Le service est accessible par téléphone, au bureau du Centre d'action bénévole et à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer. Service d'information aux aînés : **418-867-8011**



Service d'information aux aînés

de la MRC de Rivière-du-Loup

L'épidémie qui nous touche ces derniers jours n'est facile pour personne, mais elle est davantage difficile à vivre pour nos aînés. Bien sûr, il est nécessaire de respecter les mesures mises en place par notre gouvernement, mais elles sont contraignantes lorsque les aînés se retrouvent en quarantaine et vivent de l'isolement.

Le Service d'information aux aînés est conscient de cette réalité et tient à vous offrir tout le support dont vous pourriez avoir besoin. Une agente est disponible pour vous écouter, vous fournir l'information nécessaire et vous orienter vers les différentes ressources. Et cela, de manière respectueuse et chaleureuse.

Petit conseil, téléphonez souvent les personnes seules ou un parent proche aîné. Même si l'appel est court, donner signe de vie est rassurant pour une personne seule, que vous connaissez, en isolement.

N'hésitez surtout pas à contacter le Service d'information aux aînés au 418.867-8011

Site internet : www.servicespouraines.com

Anne Packwood, Agente d'information aux aînés

Service d'information pour aînés

Centre d'action bénévole des Seigneuries

C'est le 21 mai dernier que Francine, Sandy et Émilie ont présenté un spectacle en plein air devant la résidence du Manoir. Aînés et passants ont pu profiter du soleil et taper du pieds sur des airs connus de tous.

Félicitations à nos musiciennes et interprètes pour leur belle performance et leur initiative!





La vitamine D

Communément appelée la « vitamine soleil », la vitamine D est essentielle pour les os et les dents en contribuant à leur solidité puisqu'elle permet une meilleure utilisation du calcium. Elle assure aussi un rôle important dans la fonction musculaire et serait impliquée dans la prévention de certaines maladies chroniques (diabète, maladies du coeur, maladies du système immunitaire...).

Tout le monde a besoin de vitamine D, que ce soit pour bâtir la masse osseuse en bas âge ou pour la préserver à l'âge adulte et empêcher qu'elle ne se détériore. Un manque de vitamine D peut donc entraîner des troubles de la croissance des os chez les enfants, de l'ostéoporose chez les adultes (fragilisation des os) ou encore de la faiblesse musculaire.

On retrouve la vitamine D dans l'alimentation, par exemple dans les poissons gras tels que le thon, les sardines, le saumon, mais aussi dans le jaune d'oeuf, le lait et les boissons de soya enrichies de vitamine D. Par contre, la principale source de vitamine D est assurée par notre exposition au soleil, d'où son appellation populaire de vitamine soleil!

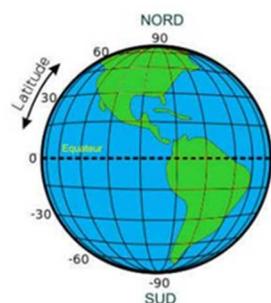


Une exposition de 10 à 15 minutes, 3 fois par semaine, entre le mois d'avril et le mois d'octobre nous permettrait de produire une quantité suffisante de vitamine D. Par contre, certains facteurs comme le fait d'avoir la peau foncée et le fait d'appliquer de la crème solaire peuvent faire varier ces données. Par ailleurs, s'exposer au soleil comporte des risques importants et l'application de crème solaire est nécessaire pour profiter de la période estivale!

Les besoins en vitamine D peuvent varier, entre-autre, en fonction de l'âge, de notre état de santé, de l'alimentation ou encore de la latitude. Par exemple, nous ici, en Amérique du Nord, nous sommes un peu plus à risque d'avoir des carences en vitamine D. On comprend aussi que les gens vivant en institution peuvent avoir des besoins différents puisqu'ils sont moins exposés au soleil. Ostéoporose Canada considère que les adultes en santé entre 19 et 50 ans ont besoin de 400 à 1000 unités de vitamine D par jour et les personnes de 50 ans et plus ont des besoins entre 800 et 2000 unités par jour.

En considérant tous ces facteurs, ainsi que l'importance de se protéger du soleil, il peut être indiqué, pour certains d'entre nous, de prendre un supplément de vitamine D. Si vous vous demandez si un supplément est indiqué pour vous, vous pouvez en parler avec votre pharmacien(ne) qui pourra vous conseiller sur les produits disponibles et celui qui pourrait vous convenir. Votre médecin a peut-être fait une prise de sang pour déterminer spécifiquement vos besoins. Pour cette raison, si ce dernier vous a prescrit un supplément, il est important de le prendre régulièrement, tout au long de l'année, à moins d'avis contraire, même durant la belle saison! Mais gare aux excès, car la vitamine D peut s'accumuler dans notre corps et apporter des effets indésirables tels que des nausées, des maux de tête, démangeaisons, de la fatigue, une perte de poids... Alors il est important de respecter les recommandations de votre professionnel de la santé.

Julie Pelletier, pharmacienne pour les pharmacies Lépiciier et Miousse





Familiprix
AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.

	197, Principale • St-Cyprien, Qc • GOL 2P0 3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • GOL 3L0 25, du Quai • Isle-Verte, Qc • GOL 1K0 535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • GOL 1G0	418 963-3306 418 497-3925 418 898-3111 418 867-3569
---	--	--



TOUS UNIS POUR NOTRE FIERTÉ NATIONALE!

La fierté nationale se nourrit des succès de son peuple, mais elle rappelle également la force de celui-ci dans les moments les plus difficiles. Cette année, les Québécoises et les Québécois ont fait preuve d'une immense résilience dans le contexte lié à la pandémie de la COVID-19. Depuis le début de la crise, le Québec a affiché sa grande solidarité. Les gens, même à distance, se sont unis pour offrir des services, ont mis sur pied des initiatives ingénieuses tout autant que réconfortantes pour aider leurs concitoyens, pour écouter les consignes afin que cette crise se résorbe le plus rapidement possible. Et cela, ça mérite d'être souligné. La fierté n'est pas un microbe qui s'attrape, mais c'est quelque chose qui se développe, même quand l'humain est au plus profond de sa vulnérabilité. Cette fierté cette année, elle porte le chapeau des services essentiels quels qu'ils soient, de celles et ceux qui ont tenu le fort avec un courage impressionnant, de tout un peuple qui a été éprouvé comme jamais. Parce qu'actuellement encore au cœur de cette crise, nous nous sommes UNIS.

Claude Gauthier chantait dans sa magnifique pièce *Le plus beau voyage* que « le Québec était de dix enfants à table ». Dix enfants à table et des familles québécoises complètes qui ont hâte de pouvoir se rassembler, se serrer dans leurs bras, s'embrasser. Des Québécoises et Québécois qui, tous ensemble, enfants, adolescents, adultes et aînés ont pratiqué leur patience dans une situation tout à fait exceptionnelle en attendant de pouvoir se retrouver. Il faudra se rappeler un jour de cette période vécue bien malgré nous. En se tournant vers un avenir plein d'espoir, certes changé à tout jamais, mais aussi vers des jours plus heureux, c'est UNI que le Québec tout entier pourra éventuellement regarder dans le rétroviseur et laisser derrière lui cette trouble saison.

Pour cette 186^e édition de la Fête nationale, unissons-nous, même à distance pour se célébrer comme il se doit les 23 et 24 juin prochains. Il n'y aura pas de grands rassemblements festifs pour la toute première fois de l'histoire, mais il y aura un peuple soudé et des cœurs parés de bleu et blanc qui battront à l'unisson pour faire vibrer cette fierté nationale bien à nous!

Bonne Fête nationale du Québec!

Votre Société St-Jean-Baptiste de St-Épiphane vous dit à l'an prochain !

PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS (RAPPEL)

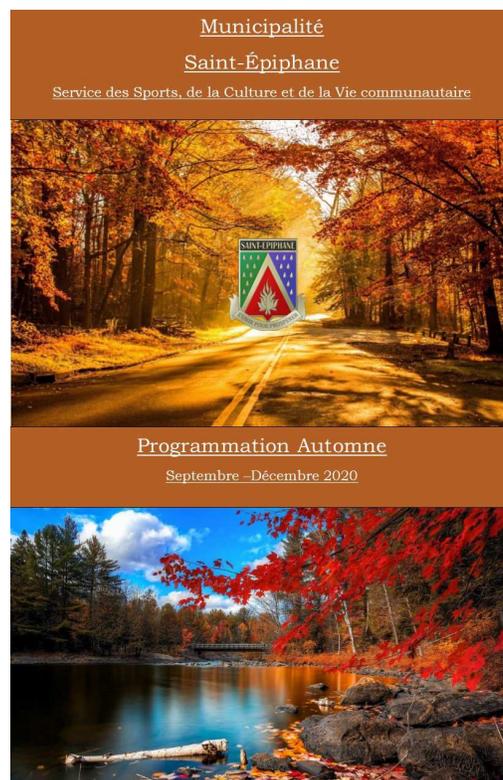
Pour mieux communiquer et présenter à l'ensemble de ses citoyens toutes les activités ayant lieu à Saint-Épiphane et tous les organismes œuvrant dans le domaine du sport, de la culture et de la vie communautaire, une programmation des activités vous est adressée 3 fois par an:

- ♦ fin avril (programmation printanière et estivale)
- ♦ fin août (programmation automnale)
- ♦ fin décembre (programmation hivernale)

La dernière programmation, « printemps-été 2020 » a été énormément bouleversée par le début de la pandémie. Beaucoup d'activités y étant mentionnées ont malheureusement dû être annulées ou reportées. Pour la programmation d'automne, les activités annoncées devraient toutes avoir lieu. Toutefois, en cas de modifications de dernières minutes, vous en serez averti sur les réseaux sociaux.

Dans un souci d'économie, les éditions de la programmation sont disponibles à partir du site de la Municipalité en format numérique.

Vous pourrez toutefois trouver quelques copies papier couleur au bureau municipal, à la bibliothèque ou au bureau du technicien du Service des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire.



La programmation d'automne 2020 sera disponible à partir de la mi-août

BIBLIOTHÈQUE

Réouverture en contexte COVID-19

La réouverture de la bibliothèque en contexte COVID-19 ne se fera plus qu'une fois par semaine jusqu'à la fin août. Ainsi, pour les mois de juin, juillet et août, la bibliothèque ne sera ouverte que les mardis soir de 19h à 20h30.

De plus, quelques mesures sanitaires devront être respectées.

À votre arrivée devant la bibliothèque, vous devrez vous désinfecter les mains avec la solution hydroalcoolique présente à la porte d'entrée.

Une seule personne à la fois pourra être à l'intérieur de la bibliothèque.

Une fois à l'intérieur, vous devrez conserver en tout temps une distanciation physique avec le personnel présent.

Pour ce, vous devrez rester en avant du bureau de réception et vous lui indiquer quel livre vous souhaitez avoir pour qu'il aille le chercher pour vous.

En cas de non-disponibilité du livre, vous pourrez effectuer une demande spéciale pour recevoir ce livre quelques jours plus tard.

En cas de retour de livre, celui-ci devra être déposé par vos soins dans un bac prévu à cet effet et qui se situe à proximité du bureau de réception. Le livre y restera en quarantaine 72 heures avant d'être replacé sur les étagères.

Un beau projet en réflexion... le réaménagement!

Dans la perspective de réaménager votre bibliothèque municipale par le biais d'une éventuelle entente avec le Ministère de la Culture, un sondage invitant les citoyens à donner leur vision de leur bibliothèque « idéale » sera organisé au courant de l'année.

Afin de préparer au mieux cette future « vision citoyenne », une boîte à suggestion est disponible à la bibliothèque. N'hésitez pas à y déposer vos idées, commentaires ou suggestions et à en discuter avec les bénévoles présents aux heures d'ouverture.



POLITIQUE FAMILIALE ET POLITIQUE DES AÎNÉS

Tel que précisé dans l'Épiphanois du mois de mars, un comité de pilotage travaille actuellement sur une politique Municipalité Amie Des Aînés (MADA).

Ce travail de 18 mois se poursuit malgré le confinement et permettra de développer la qualité de vie des aînés de Saint-Épiphané.

Ces concertations permettent également de déjà amorcer la future révision des lignes directrices de la politique familiale qui arrivent à échéance d'ici quelque temps et dont la réflexion se poursuivra l'année prochaine.



Les membres du comité en télétravail

CAMP DE JOUR 2020

Il reste 3 places de camp de jour
(sans service de garde)
pour les 8-12 ans.
135 \$ pour 7 semaines de plaisir.
(1^{er} arrivé, 1^{er} servi)



Merci à nos principaux commanditaires



SOCCKER 2020

À partir du 16 juin, la pratique du soccer va pouvoir débiter.

Des matchs pourraient peut-être avoir lieu, mais rien de sûr et le tournoi final semble plus qu'incertain.

Dans tous les cas, il est évident que le soccer ne se jouera pas de la même façon cet été

Les pratiques se feront sous la forme d'entraînements sans contact ou de concours d'habiletés. La distance physique de deux mètres sera respectée le plus possible, entre toutes les personnes.

Pour ceux qui souhaiteraient encore inscrire leur enfant, veuillez contacter le service des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire au 418-862-0052 poste 480 ou par courriel à sport.culture.viecom@saint-epiphane.ca.



AUTOMNE À GRANDS PAS

À l'heure où nous imprimons ce numéro, nous ne savons si une nouvelle édition d'automne à grands pas pourra avoir lieu et dans quelle circonstance.

Le trajet habituel sur la route des sauvages risque de changer puisque ce parcours nécessite un transporteur et les mesures actuelles ne permettent pas d'y avoir recours.

Dans tous les cas, plus d'informations vous seront données par Facebook fin août et début septembre.

Pour rappel, *L'Automne à grands pas* est un défi intermunicipal qui regroupe les municipalités de Saint-Clément, Saint-Cyprien, Saint-Hubert, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Arsène, Notre-Dame-du-Portage, L'Isle-Verte, Saint-Antonin et **Saint-Épiphane**.

L'activité a pour but de faire marcher ou courir le plus grand nombre de gens possible dans les municipalités respectives. L'événement s'adresse à tous les citoyens des communautés participantes et des environs.



GARDIEN AVERTI

Si tu as ta formation de gardien averti et que tu souhaites proposer tes services, contacte le service des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire pour communiquer tes coordonnées.

Nous les partagerons alors dans chaque publication de l'Épiphanois et nous les transmettrons aux personnes qui en feront la demande afin d'avoir recours à tes services.

Lorsque tu décideras de ne plus offrir tes services, il te suffira de nous le faire savoir et nous retirerons alors tes coordonnées.



FESTIVITÉS DU 150^E

En raison des mesures restrictives liées à la COVID-19 et qui ont été décidées par le gouvernement au sujet des festivals, veuillez prendre note que les festivités du 150^e prévues les 17-18 et 19 juillet sont malheureusement annulées, MAIS heureusement reportées à l'année prochaine (juillet 2021).

En ce qui concerne les activités organisées par le comité du 150^e prévues au mois de septembre, octobre, novembre et décembre et qui seront divulguées dans la programmation des activités d'automne, veuillez noter qu'aucune décision n'a encore été prise. Vous serez informé de leur maintien ou non sitôt qu'une décision aura été prise.

Merci de votre compréhension et de votre soutien!



Saint-Épiphanie
150^e



L'escouade Li-cool proposera, 6 fois durant l'été, une animation lecture avec les enfants du camp de jour. Cette activité s'effectuera pour chacun des 3 groupes du camp de jour dans le respect des règles sanitaires demandées par la santé publique.

Merci à Florence Dionne, Rose Lebel et Mélodie Dubé pour leur engagement à vouloir susciter un intérêt pour la lecture auprès des enfants.

MANGEONS LOCAL

En juin prochain, l'Union des producteurs agricoles souhaite procéder au lancement de l'application ***Mangeons local*** pour téléphones mobiles.

Cette application présentera la carte du Québec avec la situation géographique des producteurs qui font de la vente à la ferme et en kiosque. Cette deuxième phase de la campagne ***Mangeons local plus que jamais*** vise à favoriser les échanges entre la population et les agriculteurs et donner un portrait de la diversité agricole au Québec.

En plus de localiser les entreprises, l'application fournira une fiche descriptive de celles-ci et permettra d'envoyer des notifications aux consommateurs en fonction de la saisonnalité des aliments.

Dans un premier temps, l'application est destinée aux producteurs agricoles membres en règle de l'UPA. Par la suite et selon les commentaires reçus, l'application pourra servir à faire connaître les circuits agrotouristiques, les marchés publics et les entreprises de transformation.

Pour s'inscrire à l'application mobile et pour figurer sur la carte, les producteurs doivent communiquer avec mylenegagnon@upa.qc.ca.



TENNIS RÉCRÉATIF

La phase initiale de la relance permet la pratique récréative du tennis en simple à travers la province depuis le 20 mai dernier.

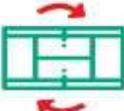
Le filet de tennis du « cour central » de saint-Épiphane est de nouveau en place.

Ce début de parcours vers une pratique normalisée représente une excellente nouvelle. Toutefois des restrictions imposées par les instances gouvernementales comme la pratique du double, les leçons et entraînements supervisés par des entraîneurs, les ligues et la pratique dans les centres intérieurs ne sont pas autorisés.

D'autres règlements doivent être respectés. Ces différentes mesures de préventions sont toutes expliquées dans l'affiche ci-dessous.



SUR LE TERRAIN

 <p>Pratique libre : maximum de 2 personnes par terrain. Le jeu en double est Interdit.</p>	 <p>Les leçons de tennis ne sont pas permises.</p>
 <p>Maintenir une distance d'au moins deux mètres de toutes personnes en tout temps.</p>	 <p>Utiliser uniquement votre propre équipement de tennis et marquez vos balles.</p>
 <p>Changer de côté dans le sens horaire.</p>	 <p>Apporter suffisamment d'eau pour la durée de votre séance (fontaine d'eau non accessible), et ce, dans un contenant identifié à votre nom.</p>
 <p>Ne pas s'asseoir sur le même banc que votre partenaire de jeu.</p>	 <p>Les tableaux de pointage sont interdits et doivent être retirés des terrains.</p>
 <p>Ne pas serrer la main de son partenaire (incluant les « high five »).</p>	

PRÉVENTION ET RÈGLES D'HYGIÈNE



Restez chez vous si vous présentez les symptômes suivants :
rhume, éternuements, toux, mal de gorge, fatigue extrême, fièvre (à partir de 38°C).
Restez chez vous si une personne de votre domicile présente un des symptômes ci-haut.
Toussez ou éternuez dans le creux de votre bras, et non dans votre main.
Jetez immédiatement les papiers-mouchoirs utilisés dans une poubelle doublée d'un sac de plastique et lavez-vous ensuite les mains.

ÇA VA BIEN JOUER



Balle officielle

Document officiel de Tennis Québec en date du 15 mai 2020. Des changements peuvent être apportés sans préavis suite aux décisions prises par le Gouvernement

Les cours de danse extérieurs sont de retour!!!!

Parents/enfants de 7 ans et plus

Début des cours :

Le mercredi 17 juin 2020 à 19h15

Sur la patinoire de St-Épiphane

(Si mauvais temps, le cours est annulé)

****Suivez ma page**** (FB: Francine danse Fitness)

****À noter que je n'ai pas accès aux toilettes****

*****Nous devons respecter les mesures concernant le COVID-19 en respectant le 2 mètres de distance.*****

10\$ adulte

5\$ enfant

(7 à 16 ans)

FRANCINE DANSE FITNESS



Bernard
GÉNÉREUX

Député fédéral
Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup

bernard.generoux@parl.gc.ca



BERNARDGENEREUX.CA
1 855 881-9876

6, rue St-Jean-Baptiste est, bureau 101, MONTMAGNY (QC) G5V 1J7

277, rue Lafontaine, RIVIÈRE-DU-LOUP (QC) G5R 3A9

Édifice de la Confédération, pièce 485, OTTAWA (Ontario) K1A 0A6



Ramonage de cheminées

Frédéric Pilote

Cell. : 418 894-8608

Bur. : 418 860-2100

ramonage.fp@hotmail.com

Vente / Installation / Réparation / Inspection
Peinture et déneigement de toiture
Émondage d'arbre
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0



Christian Pelletier
Directeur

685, boulevard Armand-Thériault
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 6B9
Tél. : (418) 860-2442 • Fax : (418) 860-2200
Sans frais : (877) 860-2442
Courriel : cpelletier@propaneselect.ca
Site Web : www.propaneselect.ca

No. RBQ : 8293-0702-19



AU COCHON BRAISÉ

TRAITEUR

581 337-2775

Commandes pour emporter
Salle à manger
Salle pour groupes
Bar • Terrasse
Menu du jour
Buffets braisés les samedis soirs
Brunch dimanche

Propriétaires : Steve & Carmella

303, rue Viger • St-Épiphane • G0L 2X0 • 418 816-8686

aucochonbraise

CONCOURS PHOTOS

Le journal local l'Épiphanois souhaite faire peau neuve et renouveler sa page de couverture chaque saison où il sera édité par une photo de Saint-Épiphane correspondant à chacune des 4 périodes de mars, juin, septembre et décembre.

Pour ce, un grand concours photo est organisé. Pour y participer, veuillez envoyer vos plus belles photos représentant notre beau village à différentes saisons.

Les photos les plus jolies seront conservées pour constituer une banque de photos et à chaque diffusion d'une de vos photos votre nom et prénom y sera associé.

Pour envoyer vos photos, écrivez à sport.culture.viecom@st-epiphane.ca en précisant votre nom et prénom.



Desjardins
Caisse de Viger et Villaray

PRÉSENT
dans son milieu

Siège social
91, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0
418 898-2061 ou 418 497-3901
Sans frais : 1 888 497-3901

Affilié à Desjardins
Entreprises
du Bas Saint-Laurent
Téléphone : 418 863-4058

En tout temps :
www.desjardins.com
1 800 CAISSES
m.desjardins.com

PTF CONSTRUCTION
CONSTRUCTION
Paul Thériault et fils inc.

208, rue Viger
Saint-Épiphane (Québec)
G0L 2X0
Tél. : 418 867-2576
Télec. : 418 867-8054

Entrepreneur général
Construction et
rénovation en bâtiment

R.B.Q. : 5665-7307-01

CERCLE DES FERMIÈRES

Saint-Épiphane

Rachelle Caron

Présidente

418-862-6543



NOUVEAU DÉVELOPPEMENT à Saint-Épiphane

S'unit pour prospérer

Faites-nous confiance pour la construction de votre future habitation!

Prix des terrains plus qu'avantageux

Rue Caillouette
Superficie des terrains:
± 10 000 pi² (926 m²)
Largeur (façade):
180 pi (24,4 m)

PHASE 1
PHASE 2
PHASE 3

VENDU VENDU
VENDU VENDU

1157193918

LOCATION DAN PELLE

- Mini excavatrice Kubota KX-121-3
- Tracteur John Deere 5420 65 HP
- Trailer dompeur Normand
- Trailer 24 pieds (dompeur)
- Générateur 4800 Watts
- Pompe à eau Honda 2"
- Débroussailluse 7 pieds
- Équipements pour pelouse
- Échaffaudage hydraulique (Skyjack 7135)

128, 2^e Rang Ouest
Saint-Épiphane (QC) G0L 2X0

Maison: **418 862-8380**
Cell. 1: **418 863-2014**
Cell. 2: **418 860-9983**

Daniel Pelletier, prop.

Veillez noter les dates des séances prévues par le Conseil municipal pour toute l'année 2020, à 20 heures, au Centre communautaire Innergex Viger Denonville, au 220, rue du Couvent :

- Le lundi 13 janvier 2020
- Le lundi 10 février 2020
- Le lundi 9 mars 2020
- Le lundi 6 avril 2020
- Le lundi 11 mai 2020
- Le lundi 8 juin 2020
- Le lundi 6 juillet 2020
- Le lundi 10 août 2020
- Le lundi 14 septembre 2020
- Le lundi 5 octobre 2020
- Le lundi 9 novembre 2020
- Le lundi 7 décembre 2020



Jusqu'à nouvel ordre du gouvernement du Québec et en lien avec le COVID-19, prendre note que toutes les assemblées du Conseil municipal se tiendront à huis-clos.

Votre organisme a-t-il des communiqués à faire paraître ?

Votre association veut-elle faire connaître ses services ?

Profitez de votre journal L'ÉPIPHANOIS pour informer la population.

Prochaine publication :
15 septembre 2020.

Vos messages doivent nous parvenir avant le 10 septembre.



PIÈCES D'AUTO
M. MICHAUD INC.

36 TACHÉ OUEST
ST-HUBERT DE RIVIÈRE-DU-LOUP
QC, G0L 3L0

Tél: (418)497-2478
Fax: (418)497-2903

STIHL[®]
Vente et services

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

SAINT-ÉPIPHANE

Daniel Thériault, président

Tél. : (418) 862-4326



DÉPANNEUR 4 COINS

205 rue Viger, Saint-Épiphane, G0L 2X0, 418-862-4872

- Agence SAQ.
- Comptoir de fruits et légumes.
- Sélection de viande.
- Mets préparés.
- Produits de boulangerie.

Au plaisir de vous servir !



Carrefour du camion R-D-L

FREIGHTLINER WESTERN STAR FUSO

SERVICE ET RÉPARATION POUR TOUTES LES MARQUES

Distributeur des pièces WWW.FREIGHTLINERRDL.COM



100, BOUL. INDUSTRIEL, C.P. 325, RIVIÈRE-DU-LOUP (QUÉBEC) G5R 3Y9

1 800 392-3192 • 418 862-3192

QUI FAIT QUOI À SAINT-ÉPIPHANE ? Qui doit-on appeler ?



CONSEIL MUNICIPAL

Courriel

Renald Côté, maire	renald6@hotmail.ca
Pâquerette Thériault, conseillère siège 1	direction@saint-epiphane.ca
Vallier Côté, conseiller siège 2	valmunicipal@gmail.com
Caroline Coulombe, conseillère siège 3	carocoul@hotmail.com
Abel Thériault, conseiller siège 4	abelthe@hotmail.com
Guillaume Tardif, conseiller siège 5	guillaumetardif.S5@gmail.com
Sébastien Dubé, conseiller siège 6	zappa201@hotmail.com

OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES RESPONSABLES (418)

Maire, Renald Côté	862-0052 p. 230
Directeur général et sec.-trésorier, Stéphane Chagnon	862-0052 p. 210
Adjointe administrative, Édith Dionne	862-0052 p. 200
Trésorière adjointe, Nadia Bérubé	862-0052 p. 250
Agente de développement, Marie-Ève Ouellet	551-8105
Capitaine, Dany Dubé, résidence	862-2173
Capitaine, Dany Dubé, caserne	862-0052 p. 410
Inspectrice en bâtiments et environnement Julie Lemieux	862-0052 p. 220
Gestionnaire du réseau aqueduc/égout	862-0052 p. 270
Directeur des travaux publics, Éric Albert	862-0052 p. 280
Technicien en loisirs, Fabrice Lorenz	862-0052 p. 480
URGENCES (cellulaire voirie)	714-4523

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le mardi de 14 h 30 à 16 h 30 et de 19 h 00 à 20 h 30

Le mercredi de 19 h 00 à 20 h 30

Le samedi de 9 h 00 à 11 h 00



HORAIRE DUBUREAU MUNICIPAL

Lundi	9 h 00 à 12 h 00 - 13 h 30 à 16 h 30
Mardi	9 h 00 à 12 h 00 - 13 h 30 à 16 h 30
Mercredi	9 h 00 à 12 h 00 - 13 h 30 à 16 h 30
Jeudi	9 h 00 à 12 h 00 - 13 h 30 à 16 h 30
Vendredi	9 h 00 à 12 h 00 - Fermé pm

BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET AUTRES 418

Caserne pompier	862-0052 poste 410
Bibliothèque	862-0052 poste 450
Bureau du maire	862-0052 poste 230
Salle Desjardins	862-0052 poste 460
Garage municipal	862-0052 poste 280
Bureau municipal	862-0052 postes 200,210,220,250 et 480
OMH de Saint-Épiphane	862-3580
Maison des jeunes	862-7085
Fabrique St-Épiphane et St-Arsène	862-3022
Bureau de poste	862-3716

URGENCE

Police (centrale)	911 ou 310-4141
Police (poste RDL)	418-862-6303
Service Incendie	911
Ambulance	911 ou 418 867-4411
CLSC Rivières et Marées	418-868-1000, option 2, *Point de services de Saint-Épiphane option 2
Service Info-Santé / Info-Social	811
Sécurité civile	1 866 776-8345



Tous les textes du journal L'Épiphanois sont lus et corrigés mais il se peut qu'il y ait parfois des erreurs, veuillez nous en excuser. Aussi, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains communiqués reçus par divers comités, citoyens ou entreprises. Ces articles nous arrivent parfois en format pdf donc il est impossible d'y faire des modifications.

Merci de votre indulgence !



VOTRE JOURNAL MUNICIPAL

L'ÉPIPHANOIS

est publié à tous les trois mois et distribué en 380 copies.

Rédaction et mise en page :

Édith Dionne, Stéphane Chagnon, Fabrice Lorenz et Renald Côté

